ART. 27 N° II-2439

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º II-2439

présenté par

Mme Youssouffa, M. Jean-Louis Bricout, M. Castellani, M. Colombani, Mme Descamps, M. Lenormand, M. Morel-À-L'Huissier, M. Saint-Huile et M. Taupiac

ARTICLE 27

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

ART. 27 N° II-2439

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

		(/
Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	1
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	1	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de		
l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
TOTAUX	1	1
SOLDE)

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel tend à organiser le développement de la géothermie à Mayotte, territoire propice pour cette technologie.

Afin de garantir la recevabilité financière des amendements, il est proposé les mouvements de crédits suivants :

- · une diminution de 1 euro des AE et CP du programme 203 « Infrastructures et services de transports » de la Mission « Écologie, développement et mobilité durables » ;
- · une augmentation de 1 euro des AE et CP du programme 174 « Energie, climat et après-mines » de la Mission « Écologie, développement et mobilité durables ».